

EXERCICE 2018

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Délibération n°D-CA/2018-201

Le conseil d'administration s'est réuni le 27 novembre 2018 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université adressée le 16 novembre 2017.

- VU le code de l'éducation, notamment son article L613-2 ;
- VU les statuts de l'université ;
- VU le code du travail ;
- VU l'arrêté de création du DU Bases des thérapies à médiation artistique : Art-Thérapie du 1er juillet 2011 ;
- VU l'arrêté de suppression de la 1ère année du DU le 24 novembre 2017 ;
- VU l'avis de la Commission Scientifique et Pédagogique de Formation Continue de la Faculté de médecine du 9 octobre 2018 ;
- VU l'avis favorable de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 13 novembre 2018.

**Point de l'ordre du jour : Ilème Partie - P1.10.3 – Diplôme d'Université Bases des thérapies à médiation artistique : Art-Thérapie.**

**Exposé de la décision :**

Historique et problématique : DU organisé sur 2 années universitaires. La 1ère année a été fermée en novembre 2017.

En 2017-2018, les apprenants ont fini leur cursus en passant l'examen de la 2ème année.

Proposition de décision soumise au conseil : fermeture de la 2ème année du Diplôme d'Université Bases des thérapies à médiation artistique : Art-Thérapie.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération.**

<p>Nombre de membres constituant le conseil : 36 Quorum : 18 Nombre de membres participant à la délibération : 24 Abstentions : 00 Votes exprimés : 24 Contre : 00 Pour : 24</p>
--

Fait à Paris, le 07 DEC. 2018

Le Président



Frédéric DARDEL

*En application des articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'Université Paris Descartes et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Paris.*